

DEC120642DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision n° DEC111997INSU du 15 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Michel GREGOIRE directeur par intérim de l'UMR 5563 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SEYLER, DR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SEYLER délégation est donnée à Mme Stéphanie DUCHENE, Pr, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SEYLER et de Mme Stéphanie DUCHENE délégation est donnée à Mme Elisabeth SOULIE, AI, Responsable gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SEYLER, de Mme Stéphanie DUCHENE et de Mme Elisabeth SOULIE délégation est donnée à, Mme Laurence MARLATS, IE, Responsable gestion, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2012

Le directeur d'unité

M. Michel GREGOIRE